

Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre

Association APRIL - <http://www.april.org>

10 octobre 2004



<http://www.april.org/>

Résumé

Ce document présente l'activité de l'association APRIL, acteur majeur de la promotion et de la défense du Logiciel Libre en France. Il rappelle un certain nombre de définitions et d'éléments d'information au sujet des logiciels libres et dresse un panorama de l'action de l'association.

1 Présentation de l'APRIL

Pionnière du logiciel libre en France, l'**Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre (APRIL)** est l'une des principales associations participant activement en France à la démocratisation et à la diffusion du logiciel libre.

Créée en novembre 1996, l'APRIL a pour objectif de promouvoir les logiciels libres auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une dérive vers l'appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

Une forte communion d'idées et des rapports privilégiés existent entre l'APRIL et la *Free Software Foundation* (FSF, <http://www.fsf.org>), fondatrice du mouvement du logiciel libre aux États-Unis il y a 20 ans. Ces liens se sont concrétisés logiquement en 2001 par l'obtention pour l'APRIL du statut d'organisation associée à la FSF France (<http://www.fsffrance.org>).

Bien que ce soit le cœur de son activité, la réflexion de l'APRIL ne s'arrête pas au logiciel libre, car l'association entend bien défendre avec vigueur le concept de liberté des informations qui fonde le monde de l'informatique libre ; par exemple en s'opposant à l'extension de la brevetabilité européenne aux algorithmes. L'association élargit aussi le débat à des sujets connexes comme les abus en matière de droit d'auteur ou la liberté d'expression sur le réseau.

L'association compte aujourd'hui environ deux cent membres dont des personnes morales (entreprises ou organisations du secteur du logiciel libre) répartis dans différents pays francophones. Parmi ses membres, on trouve de nombreux professionnels de l'informatique travaillant au sein de sociétés ou administrations, mais aussi de nombreux non-informaticiens : militants des libertés sur le net, entrepreneurs, chercheurs, étudiants, enseignants ou parents d'élèves.

Une description des activités de l'association est donnée plus loin, mais tout d'abord, nous présentons le concept de logiciel libre.

2 Le logiciel libre

L'APRIL a pour but de promouvoir l'utilisation des *logiciels libres* dans tous les domaines d'utilisation de l'informatique. Nous présentons ici un récapitulatif de ce que représente le logiciel libre.

Qu'est ce qu'un logiciel ? L'importance du code source

Pour comprendre le concept de logiciel libre, il faut d'abord comprendre ce qu'est un logiciel (ou encore un programme, ou une application).

Du point de vue de l'utilisateur, un logiciel est souvent vu comme une application qui répond à l'un de ses besoins (traitement de textes, programme de dessin, jeu, etc.). Nous l'envisageons sous une perspective un peu plus large, prenant en compte le mode d'élaboration du logiciel, ce qui nous permet d'évaluer les libertés dont nous disposons par rapport à ce logiciel.

Pour créer un logiciel, un programmeur l'écrit donc dans un langage de programmation (C, Perl, Python, Java, ...) compréhensible par les programmeurs. Un outil appelé compilateur permet ensuite de convertir ce langage en un code binaire (dit langage machine) qui est le seul que puisse interpréter un ordinateur.

Le logiciel dans sa forme compréhensible par les programmeurs est appelé *code source*, et dans sa version en langage machine *binaire*.

Le code source est essentiel en matière de logiciel, car sa connaissance permet d'examiner le fonctionnement d'une application et éventuellement de l'améliorer ou d'en corriger les bogues. C'est aussi le garant de l'absence de porte dérobée compromettant la sécurité d'un système informatique ou de fonctionnalité malicieuse.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ? Les libertés pour les utilisateurs

Un logiciel libre est un logiciel garantissant un certain nombre de *libertés* à ses utilisateurs.

Nous allons procéder par analogie en comparant le code source d'un logiciel à une recette de cuisine.

Imaginons que vous vous trouvez dans un restaurant et que vous mangez un excellent plat. Peut-être aurez-vous l'envie de pouvoir le cuisiner chez vous pour vos amis ?

C'est impossible si vous n'avez pas la recette du plat. Vous pouvez toujours le manger dans le restaurant, mais même si vous connaissez le goût, vous ne savez comment le reproduire. La liberté d'échanger des recettes de cuisines est essentielle pour les cuisiniers comme pour les simples gourmets.

En informatique, il en va de même pour un logiciel. Le code source est la recette, le binaire est le plat déjà cuisiné. La plupart des logiciels dits logiciels *propriétaires* sont distribués sans leur code source, et il est interdit d'essayer de comprendre leur fonctionnement. Il est interdit de les partager avec vos amis, et il est interdit d'essayer de les modifier pour les adapter à vos besoins.

A l'opposé un logiciel libre garantit aux utilisateurs *quatre libertés* :

- la liberté d'utiliser le logiciel, pour quelque usage que ce soit ;
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos propres besoins. L'accès au code source est une condition pour tout ceci ;
- la liberté de redistribuer des copies de façon à pouvoir aider votre voisin ;
- la liberté d'améliorer le programme, et de diffuser vos améliorations au public, de façon à ce que l'ensemble de la communauté en tire avantage. L'accès au code source est une condition pour tout ceci.

Ce sont ces libertés fondamentales à l'utilisation de l'informatique, à la création et au partage des informations, que l'APRIL entend protéger et développer. **Les logiciels libres sont avant tout porteurs de liberté de partage et d'accès à la connaissance.**

Elles sont bien sûr essentielles aux informaticiens, mais aussi aux utilisateurs, pour lesquels elles garantissent la capacité de maîtriser les outils et les informations sans risque de dépendance vis-à-vis d'un quelconque éditeur de logiciels.

Les logiciels libres ont connu un succès planétaire grâce à l'effort de développement entrepris voilà près de 20 ans dans le cadre du projet GNU.

Historique : la FSF et le projet GNU - La licence GPL

Richard Stallman, considéré par tous comme le père des logiciels libres a commencé à penser au logiciel libre lorsqu'il travaillait au laboratoire d'intelligence artificielle au MIT dans les années 1980.

En 1983, Richard M. Stallman initie le *projet GNU* (GNU est un jeu de mots récursif signifiant GNU's Not Unix). Ce projet vise à concevoir un système d'exploitation complet et entièrement libre. Ce système sera compatible avec UNIX, mais sera différent. Aujourd'hui ce système existe, et s'appelle GNU/Linux. Pour soutenir le développement du projet GNU, la Free Software Foundation (<http://www.fsf.org>) est créée en 1985.

Pour valider ce système, une base légale est nécessaire. Cette base légale, créée de toutes pièces, est la licence GNU GPL (pour GNU General Public License). **La GNU GPL est la licence des logiciels libres par excellence.** Elle détermine des conditions de distribution qui garantissent les libertés de l'utilisateur. Un programme protégé par la GPL est libre, mais la GPL impose aussi que tout travail dérivé de ce logiciel reste libre. On peut estimer à plus de 70 % le nombre de logiciels libres qui sont protégés par la GNU GPL.

GNU/Linux, une réalité plébiscitée

Le système GNU/Linux est aujourd'hui réputé pour sa fiabilité et sa robustesse. Ceci est dû en partie à la liberté des logiciels qui le composent : l'accès aux sources permettant de corriger très facilement et rapidement une erreur de programmation.

GNU/Linux est aujourd'hui utilisé aussi bien par les entreprises que par les utilisateurs finaux (on estime actuellement le nombre d'utilisateurs à plusieurs dizaines de millions).

Les plus grandes sociétés informatiques (IBM, Sun, HP, ...) conscientes des qualités des logiciels libres existants, rejoignent le nombre des partisans de ce système, et contribuent à son développement.

Des applications libres

De nombreuses distributions GNU/Linux prêtes à l'emploi sont aujourd'hui disponibles dans le commerce ou sur Internet. L'installation du système GNU/Linux est désormais aussi facile que celle d'autres systèmes. La sécurité et la fiabilité de ce système sont aussi souvent des arguments supplémentaires pour l'utiliser.

Mais au delà des composants de base, de nombreuses applications sont disponibles pour l'utilisateur final non informaticien. Par exemple, l'environnement graphique GNOME (<http://www.gnome.org>) fournit toutes les applications de base permettant d'utiliser son ordinateur. The Gimp (<http://www.gimp.org>) est un logiciel de traitement d'images très puissant. OpenOffice.org (<http://www.openoffice.org>) est un ensemble bureautique complet. Mozilla (<http://www.mozilla.org>) fournit quant à lui un ensemble navigateur web et outil de messagerie. Ce ne sont que des exemples, car de nombreuses applications libres peuvent rendre d'immenses services à l'utilisateur.

Pour l'entreprise ou l'administration, les champs d'application sont vastes. La robustesse du système couplée à l'excellence des applications orientées réseau (Apache par exemple) en fait un système de choix pour les serveurs (le couple GNU/Linux et Apache est le plus utilisé au monde en matière de serveurs web). En dehors de ces considérations techniques, **l'utilisation de logiciels libres affranchit de plus l'utilisateur de la dépendance à un éditeur de logiciels.**

L'utilisation des logiciels libres encouragée

Devant le succès technique de logiciels libres comme GNU/Linux, Apache, et autres, et grâce à l'action d'une communauté d'utilisateurs structurée et active (l'APRIL jouant un rôle non négligeable en la matière en France, comme le confirme lui-même Richard M. Stallman), les logiciels libres gagnent en reconnaissance.

Aujourd'hui, les avantages procurés par les logiciels libres, liés directement aux quatre libertés fondamentales présentées ci-dessus, sont de plus en plus reconnus de l'ensemble des décideurs en matière d'équipement informatique, que ce soit au niveau des entreprises ou des administrations.

On a ainsi pu voir récemment une place extrêmement forte accordée au logiciel libre dans le plan RESO 2007 du premier ministre, ainsi que la reconnaissance de l'importance du logiciel libre par l'UNESCO.

Cependant, le logiciel libre a de nombreux adversaires, dont principalement les éditeurs de logiciels propriétaires. Il est nécessaire d'exercer une vigilance constante pour permettre le développement du logiciel libre, d'autant qu'il n'y a pas, pour le soutenir, d'acteurs majeurs pouvant exercer une communication globale. L'action des structures associatives, et des membres de la communauté des utilisateurs est donc chaque jour nécessaire, même si elle se fait pour le moment avec les moyens limités de bénévoles. L'une des priorités de l'APRIL pour 2005 est de renforcer ses moyens par l'embauche de permanents.

3 La connaissance doit être libre

Au-delà du seul logiciel et dans la droite ligne de sa philosophie initiale, l'APRIL entend promouvoir une liberté générale d'accès à la connaissance. Avant de détailler l'action d'APRIL, attardons-nous sur ces éléments connexes à notre champ d'activité traditionnel.

Dans une société où les médias numériques constituent le principal support de la création et de la diffusion du savoir, il nous apparaît comme primordial de promouvoir un accès libre pour tous aux outils de traitement de l'information, aux supports de transmission et de stockage de l'information, mais aussi au contenu même transporté par les réseaux.

Ainsi, il est essentiel de privilégier, notamment dans le secteur public (administrations et enseignement), l'utilisation des logiciels libres, et de protocoles et standard de stockage et de communication ouverts.

Il nous apparaît également comme crucial de mettre à disposition de la communauté toute entière tous les contenus dont l'accès est indispensable à l'exercice d'une citoyenneté responsable. Dans cette perspective, il convient de refuser toute privatisation des savoirs ou de la création de privilèges d'exploitation du droit d'auteur ou des brevets, notamment lorsque celle-ci a été créée sur les deniers publics.

L'APRIL milite pour une redéfinition, dans l'ère numérique qui est la nôtre, des notions de droits intellectuels, qui doivent être pensés non pas comme un bien matériel dans un monde de pénurie, mais comme un bienfait

commun au développement de la richesse collective dans un monde d'abondance.

4 Dangers pour l'informatique libre

Nocivité des brevets sur les logiciels

D'après la directive européenne du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur, ceux-ci sont protégés par le droit d'auteur, en tant qu'œuvre littéraire au sens de la convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

La directive précise que seule l'expression d'un programme d'ordinateur est protégée et que les idées et les principes qui sont à la base de la logique, des algorithmes et des langages de programmation ne sont pas protégés par le droit d'auteur. De même, les idées et principes qui sont à la base de ses interfaces ne sont pas protégés par le droit d'auteur.

L'unique critère pour déterminer si un programme peut bénéficier d'une protection est son originalité, en ce sens que ce programme est la création intellectuelle propre à son auteur.

Un projet de directive européenne propose de remettre en cause le caractère non brevetable des programmes d'ordinateur garantie par la directive européenne de 1991 et la Convention de Munich. La communauté du logiciel libre, par un travail de pédagogie et de synthèse, a obtenu un grand succès en septembre 2003 lors du vote en première lecture de la directive européenne. Les amendements votés ont vidé la directive de sa substance provoquant la colère des pro brevets logiciels. Mais ce n'est qu'une étape, avant le vote en seconde lecture prévue pour la fin 2004.

Quelques effets pervers des brevets sur les logiciels :

Pour l'innovation

Le brevet permet de restreindre l'utilisation d'une innovation pendant vingt ans.

Or, dans le cas des programmes d'ordinateur, les brevets résultent le plus souvent de la découverte ou de la simple application d'une propriété mathématique ou d'un algorithme, qui fait partie du patrimoine de l'humanité. La plupart du temps, les découvertes effectuées par un programmeur ne sont que l'adaptation d'idées déjà existantes à un problème bien défini.

Aux États-Unis, plus de 50 000 brevets concernant l'informatique sont déposés. Dans un tel contexte, il est impossible à un programmeur d'accomplir son métier sans transgresser un brevet à son insu. Les brevets informatiques couvrent des domaines divers : les éléments les plus simples de l'interface d'un programme, des algorithmes qu'un étudiant de première année dans une école d'informatique pourrait inventer à nouveau, et même l'utilisation des couleurs. Il faudrait mettre un ou deux avocats derrière chaque programmeur, et, dans la plupart des cas, il serait impossible d'écrire un programme fonctionnel, car les algorithmes les plus efficaces ou évidents sont protégés par des brevets.

De grands groupes détiennent la majorité des brevets et s'en servent pour bloquer leurs concurrents, le brevet étant ici une arme offensive et non plus défensive. Seules les très grands éditeurs de logiciels auraient le droit à la création. Ce serait la fin du droit de chacun d'innover et de créer.

Pour l'informatique libre

L'informatique libre est forcément la plus touchée par le caractère brevetable des programmes d'ordinateur. Un logiciel libre utilise par nature des techniques et des inventions découvertes par autrui, tout comme il autorise l'utilisation future des techniques développées par son programmeur.

Un programmeur de logiciel libre ne peut pas non plus se permettre d'embaucher des avocats pour se protéger dans le cas probable où il enfreindrait un brevet par inadvertance.

De plus, l'informatique libre posant comme principe le partage et l'utilisation mutuelle des connaissances, pour le bien de la communauté, ne peut accepter la brevetabilité des programmes d'ordinateur.

Les idées appartiennent à l'humanité.

5 Action de l'association

L'action de l'association est orientée vers l'information du public le plus large sur l'intérêt des logiciels libres. Cela passe par la mise à disposition d'un corpus documentaire sur le sujet, l'animation d'un cercle de réflexion sur le logiciel libre, et la coordination de groupes de travail concrets permettant la collaboration entre acteurs du logiciel libre.

En parallèle de son action structurante dans la communauté du logiciel libre, l'association est également présente aussi souvent que possible sur le terrain, au travers de stands dans des colloques ou salons professionnels, par des conférences, mais aussi dans le soutien de projets externes visant à développer le logiciel libre.

Cette présence physique auprès du public, d'une structure associative, non liée aux intérêts commerciaux, est particulièrement précieuse, notamment pour les particuliers, qui trouvent ainsi une disponibilité rarement rencontrée dans le monde de l'informatique.

Au delà des actions de communication, **l'association mène aussi plus généralement un travail de veille et d'alerte par rapport aux dangers qui peuvent menacer le logiciel libre**, notamment sur le plan juridique et réglementaire.

Une grande partie du travail de l'association, moins visible du public, est aussi dirigée sur l'information et le questionnement des journalistes et des responsables politiques sur le sujet du logiciel ou des informations libres.

Mode de fonctionnement

L'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre (APRIL) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le 20 novembre 1996 à la préfecture de Bobigny, et publiée au Journal Officiel n° 51 du 18 décembre 1996.

L'association est ouverte aux personnes physiques ou morales, et l'adhésion est soumise à une cotisation annuelle. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'une dizaine de membres, élisant en son sein un bureau chargé de la gestion courante.

L'association compte (à la date de rédaction) environ deux cent membres dont des personnes morales (entreprises ou organisations du secteur du logiciel libre). Les membres résident dans différents pays francophones, avec une grande majorité pour la France.

L'ensemble des activités de l'association est effectué par des bénévoles enthousiastes, qui ne comptent pas les heures consacrées à la popularisation du logiciel libre, à rencontrer le public, pour expliquer toujours et encore les principes de liberté du logiciel libre qui leurs sont si chers.

Présence sur Internet

Internet est un outil essentiel au fonctionnement de l'association. Le site web de l'association (<http://www.april.org>) contient un ensemble de ressources d'information sur les logiciels libres. Il héberge des espaces dédiés aux différents groupes de travail (traduction de la philosophie GNU, production de documentation, la Sélection Libre etc.). L'association utilise également un WikiWikiWeb (<http://wiki.april.org>) pour son organisation et sa communication.

Plusieurs listes de diffusion électroniques permettent aux membres de communiquer, et de construire des projets communs (discussions sur les brevets, actions dans le domaine de l'éducation, etc.)

6 Chronologie des actions

Nous avons essayé de regrouper ci-dessous les principaux faits d'armes de l'association, mais ceci n'est bien-sûr que partiellement représentatif de l'énorme travail accompli par les adhérents.

Novembre 1996, fondation de l'APRIL.

Janvier 1997, lancement du groupe de travail « Traduction philosophie GNU »

Avril 1997, lancement du groupe de travail Documentation

Mars 1998, l'APRIL organise une journée du logiciel libre à l'Université Paris 8 en présence de Nat Makarévitch (linux-france.org).

Juin 1998, l'APRIL organise la deuxième journée du logiciel libre à l'Université Paris 8 en présence Nat Makarévitch (linux-france.org), Olivier Robert (développeur FreeBSD), Rémy Card (développeur Linux).

Octobre 1998, à l'occasion de la « Semaine de la Science », l'APRIL tient un stand à la Cité des Sciences et de l'Industrie pendant une semaine et organise des animations de sensibilisation et de démocratisation à l'Informatique Libre : démonstration de logiciels libres, conférences, « install party », travail coopératif d'une classe du collège Jean-Lurçat de Saint-Denis.

Novembre 1998, l'APRIL accueille Richard Stallman pour une conférence exceptionnelle à l'Université Paris 8.

Mars 1999, consciente de la problématique du brevetage des algorithmes et du réel danger des brevets sur les méthodes et les interfaces informatiques, l'APRIL organise une journée de conférence à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Mai 1999, lancement des « Dimanche du Libre » à la Villette (un dimanche par mois autour des logiciels libres)

Juin 1999, l'APRIL rejoint l'Alliance Eurolinux (problématique du brevetage des algorithmes) et participe activement à l'information autour de ce sujet.

Septembre 1999. deux journées portes ouvertes professionnelles et grand public à l'occasion du Linux Demo Day

Novembre 1999, l'APRIL et Richard Stallman rencontrent le sénateur Laffite, co-auteur de la proposition de loi numéro 495, dont le but était de généraliser l'usage des logiciels libres dans l'administration.

Janvier 2000, l'APRIL soutient la proposition de loi *Le Déaut/Paul/Cohen* sur les standards ouverts et l'encourage à continuer dans le sens des libertés du public.

Février 2000, l'APRIL organise le colloque « Nouveaux Territoires, Géopolitique du Cyberspace » à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Pendant un mois, 24 conférences pour réfléchir sur l'avènement des nouveaux territoires électroniques.

Mars 2000, participation à la publication du livre « Libres enfants du savoir numérique, une anthologie du libre »

Juillet 2000, participation aux premières Rencontres Mondiales du Logiciel Libre à Bordeaux, réunissant des développeurs venus du monde entier.

Août 2000, à l'occasion du lancement de la branche française d'Amazon, l'APRIL appelle à la mise en garde contre les dérives du brevetage des algorithmes (suite au brevet d'Amazon sur le « 1-Click shopping »).

Février 2001, organisation à Paris en partenariat avec la FSF, de la cérémonie de remise par Richard Stallman du troisième FSF Award récompensant un développeur de logiciels libres, au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.

Février à Mars 2001, participation à la publication d'un numéro spécial de la revue Multitudes consacrée à la propriété intellectuelle.

Mai 2001, l'APRIL devient la première organisation associée de la FSF Europe.

Juillet 2001, le premier congrès APRIL aux Rencontres Mondiales du Logiciel Libre à Bordeaux.

Août 2001, Frédéric Couchet et Loïc Dachary participent à une table ronde sur le logiciel libre à Hourtin.

Novembre 2001, l'APRIL organise une conférence de Richard Stallman à l'Assemblée Nationale, à l'invitation de Noël Mamère, député Verts.

Courant 2001, démarrage du groupe de travail « Revue de presse ».

Janvier 2002, lancement du groupe de travail « Logiciels libres et patrimoine mondial ».

Février 2002, présence aux salons « Linux Expo » et FOSDEM.

Mars 2002, l'APRIL fête l'an 01 du Libre en Fête du 21 au 24 mars.

Avril 2002, l'APRIL devient membre de l'ASTI. L'association APRIL est également partenaire du concours « Trophées du Libre » organisé par Soissons Informatique Libre.

Juin 2002, participation à l'exposition Linux Tag à Karlsruhe, en Allemagne.

Juillet 2002, l'APRIL participe activement à la préparation de la troisième édition du « Libre Software Meeting ». L'association participe également à une conférence-débat « Brevets sur le vivant, sur la pensée : quels enjeux » ?

Octobre 2002, Frédéric Couchet participe à GlobalCN. Ludovic Pénet est mandaté par l'APRIL pour fonder et administrer SCIDERALLE.

Novembre 2002, installation du logiciel de vote électronique Glasnost pour l'association.

Janvier 2003, Frédéric Couchet, en tant que membre du jury, assiste à la remise des prix des Électrophées 2002 de l'ATICA. APRIL et l'AFUL participent à une réunion avec Radio France concernant la diffusion des émissions en format ouvert.

Février 2003, participation de l'association au salon « Solutions Linux 2003 » et au FOSDEM.

Mars 2003, organisation avec la Mairie de Paris d'une conférence sur les initiatives logiciels libres de la Mairie, en présence de Richard Stallman. Organisation du « Libre en Fête an II ». Participation aux « Jeudis des EPN » sur le thème du logiciel libre, à Pierrefite-sur-Seine.

Avril 2003, participation au salon SETI (Semaine Européenne des Technologies de l'Information). Participation à un atelier organisé par I3C sur les contenus ouverts.

Mai 2003, participation à la manifestation contre les brevets logiciels. Participation aux « Trophées du Libre », ainsi qu'au « Autour du Libre 2003 ».

Juin 2003 Participation aux 4èmes Rencontres Parlementaires sur la Société de l'Information. Samedi du Libre spécial « Fête de la Musique ». Participation au colloque logiciels libres et collectivités locales à Rouen.

Juillet 2003, premier numéro de la revue de presse Sélection Libre. Lancement de la traduction du numéro d'Upgrade sur l'Open Knowledge. Organisation de plusieurs interviews pour Richard Stallman. Participation à l'intersession du Sommet Mondial de la Société de l'Information. Participation à l'organisation des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre à Metz. Présence au festival « Scopitone, musique - image - nouvelles technologies ».

Août 2003, participation à la manifestation contre les brevets logiciels à Bruxelles. Présence à l'Université d'Été de la Communication à Hourtin. Participation au lancement de la Campaign for an Open Digital Environment (CODE) pour lutter contre le projet de directive européenne dite « IP Enforcement ». Présence informelle sur le stand « le logiciel libéré » de la manifestation Larzac 2003. Co-signature du document relatif aux priorités de la société civile dans le cadre du SMSI.

Septembre 2003, enregistrement de l'émission Science Frictions sur les virus et Microsoft, avec Roberto Di Cosmo et Frédéric Couchet. Présence au 4ème Forum Mondial de l'i-Démocratie. Participation à Genève au PrepCom III du Sommet Mondial de la Société de l'Information. Stand dans l'espace multimédia de la Fête de l'Humanité.

Octobre 2003, participation au Samedi du Libre spécial « Science en Fête » à la Cité des Sciences et de l'Industrie (install party et conférences). Soutien et présence à la Journée du Libre en Poitou Charentes. Participation à la journée du Libre à Lyon organisée par l'ALDIL. Présence au festival Otonotonom à Marseille (intervention sur les logiciels libres et sur les dangers des extensions du droit d'auteur). Présentation des logiciels libres au point cyb regional Ile de France (CIDJ, Paris).

Novembre 2003, Frédéric Couchet représente Richard Stallman à l'occasion de la cérémonie de remise des insignes de doctor honoris causa à l'université libre de Bruxelles. Présence au Salon de l'Éducation. Participation à Interop 2003, ainsi que l'organisation du thème logiciel libre et tenue d'un stand. Participation au colloque national sur les logiciels libres à Abidjan. Participation à l'assemblée générale d'ADULLACT. Participation au Forum Social Européen (conférence, stand). Conférence à l'ISIMA (Clermont-Ferrand).

Décembre 2003, APRIL est conviée à participer au groupe de travail sur la lutte contre le spam du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI). Election d'un représentant de l'APRIL au conseil d'administration de l'ASTI. Participation à la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, à Genève. Participation aux GNU/Linux Days de Casablanca. Conférence donnée par Olivier Berger sur le thème « Droit d'auteur dans la société d'information ». Participation aux Journées Tunisiennes du Logiciel Libre, où Olivier Berger donne une conférence sur le thème Questions de sécurité et « informatique de confiance ». Co-organisation d'une conférence à l'assemblée nationale sur les biens communs informationnels. APRIL devient membre bienfaiteur d'OFSET.

Janvier 2004, brevetabilité des programmes d'ordinateur : APRIL s'associe à l'appel à action de la FFIL.

Février 2004, organisation d'une conférence à l'UNESCO avec Michael Hart, fondateur du projet Gutenberg. Participation au salon Solutions GNU/Linux. Publication de la rétrospective 2003 de l'APRIL avec les textes de nombreux contributeurs. Intervention à l'occasion des Journées du Libre de l'université de Bourgogne.

Mars 2004, participation à une émission sur BFM concernant Microsoft. Lettre ouverte à M. Mario Monti sur Microsoft et les marchés OEM. Publication dans Libération d'une tribune sur la commission européenne et Microsoft, cosignée par Daniel Cohn Bendit et Frédéric Couchet. APRIL participe à la manifestation à Strasbourg contre la directive européenne dite IP Enforcement. Mise en ligne de l'analyse du projet gouvernemental ADELE, « ADministration ELEctronique » par Benoît Sibaud. Intervention de Cedric Musso à l'INSIA, ainsi que dans le cadre du DESS Management Territorial des Entreprises à l'université d'Artois. Conférence en DESS d'informatique complémentaire à Tours. Participation à la journée du libre à l'ENST de Paris (conférences de Sébastien Blondeel et Ludovic Péné). Conférence de Ludovic Péné lors de l'install party de Cachan.

Avril 2004, Soutien et participation à « Lib'east » (stand, conférences). Participation aux conférences contre les brevets logiciels au parlement européen à Bruxelles et à la manifestation dans les rues de la ville. Participation à la manifestation online contre les brevets logiciels. Conférence à Paris 13 dans l'UFR sciences de la communication. Dans le cadre de la SETI (Semaine Européenne des Technologies de l'Information), participation à la table ronde sur le logiciel libre.

Mai 2004, APRIL devient membre du Forum des Droits sur l'Internet (FING). Participation à l'Université de printemps de la FING. Participation à « Autour du Libre 2004 » (stand, conférences). Conférence au relais Ménilmontant pour Parinux. Conférence à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord. Co-organisation de la manifestation « Un Mur du Son contre Le Mur des lois liberticides ».

Juin 2004, mise en ligne de l'analyse des programmes des listes présentes aux élections européennes 2004 en France par Benoît Sibaud. Intervention de Ludovic Penet au Comité économique et Social de la Région Bourgogne.

Juillet 2004, participation (organisation, stand, financement) aux Rencontres Mondiales du Logiciel Libre à Bordeaux.

Août 2004, animation d'un atelier logiciels libres aux Journées d'Été des Verts, avec l'aide locale de membres du CULTe. Publication de la contribution de l'APRIL au Forum des Droits sur l'Internet concernant le P2P.

Septembre 2004, intervention lors du 5ième forum de i-Démocratie. Participation au colloque du FDI sur le P2P. Fête de l'Humanité 2004 (stand au Village du libre et participation de Benoît Sibaud au débat « Logiciels Libres : une gestion solidaire de l'argent public »).

Octobre 2004, signature de l'appel pour une « World Intellectual Wealth Organisation ». Participation au petit-déjeuner du FDI avec Alex Turck sur la CNIL et la loi informatique et libertés. Participation à un débat et stand sur le Marché Economie Solidaire à Paris. Participation à un débat sur le droit d'auteur à l'occasion de la semaine des médias libres.

7 Communiqués de presse

Liste des principaux communiqués de presse de l'association :

25 mai 2004 - Appel à manifester le 29 mai 2004 à Paris : un mur du son contre le mur des lois liberticides : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr20040525.txt>

20 Mars 2004 - Microsoft et les marchés OEM : Lettre ouverte à M. Mario Monti : <http://www.ael.be/node.php?id=85>

6 octobre 2003 - Refus de la brevetabilité du logiciel : une victoire à confirmer : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20031006.html>

14 mars 2003 - Conférence "Mairie de Paris et Logiciel Libre" en présence de Richard Stallman : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20030314.html>

4 décembre 2002 - Un scandaleux avant projet de loi de réforme du droit d'auteur : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20021204.html>

18 novembre 2002 - TCPA/Palladium : Informatique de confiance ou informatique déloyale ? : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20021118.html>

16 juillet 2002 - L'UNESCO répond à la demande de la communauté du logiciel libre de classer le logiciel libre au patrimoine mondial : <http://www.april.org/articles/communiqués/comm16072002.txt>

6 juillet 2002 - conférence-débat Brevets sur le vivant, sur la pensée : quels enjeux ? : <http://www.april.org/articles/communiqués/comm-04072002.txt>

5 juin 2002 - Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-brevets-legislatives.html>

3 juin 2002 - Une nouvelle approche du Logiciel Libre temps-réel : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-2002-06-03.txt>

19 novembre 2001 - Visite exceptionnelle de Richard Stallman, président de la Free Software Foundation, à Paris : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20011119.html>

06 novembre 2001 - Les samedis du libre, à la découverte des nouveaux territoires numériques par les logiciels libres : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-samedis-20011106.html>

22 juin 2001 - Convention APRIL au Libre Software Meeting : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-convention.html>

8 mai 2001 - La GNU General Public License protège la liberté des logiciels (communiqué de presse de la FSF) : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-gpl.txt>

9 avril 2001 - Félicitations à l'Ecole Centrale Paris pour la publication de VideoLan sous GPL : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-videolan.html>

12 février 2001 - 100 000 brésiliens menacés de mort par les brevets : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-bresil.html>

17 janvier 2001 - Taxe sur le numérique : c'est Mozart qu'on assassine ! : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-taxe.html>

7 décembre 2000 - Office Européen des Brevets : Propriété Intellectuelle ? Non, Pollution Intellectuelle ! : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-oeb.html>

27 août 2000 - Le monopole commercial d'Amazon s'étendra-t-il en France ? distribution de cookies libres ... tant que c'est encore possible : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-amazon.html>

09 juillet 2000 - Vers un consensus des parlementaires français contre le brevet logiciel, à l'heure de la présidence française de l'Union Européenne ? : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-lsm.html>

03 mai 2000 - Proposition de loi Le Déaut/Paul/Cohen, Une proposition de loi insuffisante pour promouvoir une véritable politique citoyenne de la « société de l'information » : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-ledeaut.html>

7 mars 2000 - L'affaire DVD-CCA : les libertés menacées : <http://www.april.org/articles/communiqués/dvd-cca.html>

25 janvier 2000 - Nouvelle proposition de loi sur les logiciels libres dans l'administration : <http://www.april.org/articles/communiqués/proposition-senat-bis.html>

22 décembre 1999 - Les samedis du libre, venez découvrir les logiciels libres tous les mois : <http://www.april.org/articles/communiqués/samedis.html>

22 novembre 1999 - Proposition de loi sur les logiciels libres dans l'administration, compte rendu de la réunion entre Pierre Laffitte, Richard M. Stallman et APRIL : <http://www.april.org/articles/communiqués/senat-22111999.html>

13 novembre 1999 - Proposition de loi sur les logiciels libres dans l'administration : <http://www.april.org/articles/communiqués/proposition-senat.html>

4 août 1999 - Linux Demo Day : tout savoir sur GNU/Linux et les Logiciels Libres : <http://www.april.org/articles/communiqués/ldd-0408.html>

22 mars 1999 - Licence Apple : ce n'est pas de l'informatique libre : <http://www.april.org/articles/communiqués/apsl.html>

3 mars 1999 - Brevets sur les logiciels : attention au piège : <http://www.april.org/articles/communiqués/conf-brevets.html>

3 mars 1999 - FSF via APRIL - GNOME 1.0 disponible : <http://www.april.org/articles/communiqués/gnome1.0.html>

16 février 1999 - Condamnation d'AlternB : Non à la fin de l'Internet indépendant et non marchand : <http://www.april.org/articles/communiqués/altern.html>

16 février 1999 - Un succès lors du premier dimanche du logiciel libre : <http://www.april.org/articles/communiqués/dimanche-succes.html>

8 février 1999 - Dimanches du logiciel libre à la Cité des Sciences et de l'Industrie : <http://www.april.org/articles/communiqués/dimanche-annonce.html>

23 novembre 1998 - Journée d'installation de logiciels libres : <http://www.april.org/articles/communiqués/install-party-05121998.html>

5 novembre 1998 - Le père des logiciels libres à Saint-Denis : <http://www.april.org/articles/communiqués/conf-rms.html>

15 septembre 1998 - Semaine des Logiciels Libres à la Cité des Sciences et de l'Industrie : <http://www.april.org/articles/communiqués/semaine-libre.html>

29 juin 1998 - IBM adopte Apache pour son offre Internet et passe la vitesse du libre : <http://www.april.org/articles/communiqués/ibm-apache.html>

8 juin 1998 - Conférence-débat, logiciels libres : concepts, mise en oeuvre et enjeux : <http://www.april.org/articles/communiqués/journee-24061998.html>

8 Projets en cours

L'association travaille sur de nombreux projets. Entre autres :

Création d'une Maison du Libre et du Numérique pour la région Ile de France.

Participation à de nombreux salons : Solutions GNU/Linux, salon de l'Education, Networld+Interop...

Implication dans le Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

Participation à divers groupes de travail : groupe de travail sur la lutte contre le spam du CISI, droit d'auteur et P2P du FDI...

Information et lutte contre le projet de directive européenne sur la brevetabilité des programmes d'ordinateur.

Information autour des dangers de la directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (EUCD).

« Sélection libre » : revue de presse sur le logiciel libre.

« Libre en Fête » : cycle d'évènements festifs autour du logiciel libre au printemps.

L'APRIL participe à l'organisation des cinquièmes Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (Libre Software Meeting - <http://lsm.abul.org>) organisées à Dijon en Juillet 2005.

Les Samedis du Libre continuent sur une base mensuelle à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

APRIL est membre de l'alliance EuroLinux, d'OFSET (<http://www.eurolinux.org>), de SCIDERALLE (<http://www.scideralle.org>), de l'Ecole Ouverte de l'Internet (<http://www.ecole.eu.org>), du Forum des Droits sur l'Internet (<http://www.foruminternet.org>), de l'ASTI (<http://www.asti.asso.fr>).

9 Contacts

Coordonnées postales de l'association

Association APRIL

168 quai de Jemmapes

75010 Paris
Tél : (+33 1 / 0)1 46 48 74 64
Fax : (+33 1 / 0)1 34 75 09 80
e-mail : contact@april.org

Contacts avec le bureau

Benoît Sibaud, Président, e-mail : bsibaud@april.org, tél : 06 81 18 11 30
Olivier Berger, Vice-Président, e-mail : oberger@april.org, tél : 06 81 27 86 79
Sébastien Dinot, Secrétaire, e-mail : sdinot@april.org, tél : 05 61 41 32 80

Canaux d'information APRIL

L'association dispose de plusieurs canaux d'informations publics permettant de suivre ses activités :

Liste de diffusion des communiqués de presse de l'association :

<http://lists.april.org/wws/info/communique>.

Copyright © 2001,2004 APRIL - <http://www.april.org/>

Ce document peut être reproduit par n'importe quel moyen que ce soit, pourvu qu'aucune modification ne soit effectuée et que cette notice soit préservée.